

DROIT CANONIQUE

Compendium Juris Canonici, ad usum cleri canadensis. — De Personis. Auctore Jos.-N. Gignac. (Québec, J.-P. Garneau, bibliopola, via vulgo De la Fabrique No 6)

M. l'abbé Joseph Gignac, docteur en théologie et en droit canon, et professeur à l'Université Laval à Québec, vient de commencer la publication d'un " *Compendium Juris Canonici* ". Il nous offre aujourd'hui le premier volume *De Personis*. Un second volume, qui nous est promis pour plus tard, traitera *De rebus* et *De judiciis*.

Nous sommes convaincu que cet ouvrage sera accueilli avec faveur par le clergé canadien à l'usage duquel il est destiné. Pour notre part nous le recommandons fortement à nos confrères. Ils y trouveront exposées, d'une manière précise et claire, les notions de droit ecclésiastique, que tout prêtre doit connaître. Puis, ce livre a pour nous un mérite spécial; c'est qu'il tient compte de la législation particulière de l'Eglise du Canada.

Pour faire apprécier, comme il convient, l'œuvre de M. l'abbé Gignac nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici la lettre élogieuse que Mgr l'archevêque de Montréal vient d'adresser à l'auteur.

Archevêché de Montréal, le 15 avril 1901.

A M. l'abbé Jos.-M. Gignac, D. D. C.,

Professeur à l'Université Laval de Québec.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu le premier volume de votre " *Compendium juris canonici* " et je tiens à vous offrir immédiatement mes chaleureuses félicitations et mes vifs remerciements.

Votre ouvrage vient bien à son heure. Nous avons besoin d'un manuel de droit canonique adapté aux lois et coutumes spéciales de